
Confidence
must be earned

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de :

Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value

8 janvier 2021

Sommaire

01	Principales informations concernant la fusion	2
02	Processus de fusion	2
03	Conséquences de la fusion	3
04	Calendrier de négociation	4
05	Synthèse du calendrier	4
06	À savoir	4
07	Annexe 1 – Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible	6
08	Annexe 2 – Tableau des Classes d'actions fusionnées par ISIN	8

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (la « **Société** ») vous écrit pour vous informer de la fusion d'Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value (le « **Compartiment absorbé** ») dans le compartiment Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers (le « **Compartiment cible** »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Nous vous recommandons également de lire les Informations clés pour l'investisseur relatives à la classe d'actions pertinente du Compartiment cible.

Plusieurs options sont à votre disposition. Elles sont expliquées en détail ci-dessous. Nous vous invitons à lire attentivement ces informations.

Conseil d'administration de la Société

01 Principales informations concernant la fusion

Compartiment absorbé	Compartiment cible
Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value	Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers

Une comparaison détaillée du Compartiment absorbé et du Compartiment cible est présentée dans les Annexes 1 et 2.

DATE DE FUSION :

19 février 2021 à minuit (heure de Luxembourg).

CONTEXTE :

La fusion vise principalement à rationaliser les gammes de produits existantes d'Amundi Group, en générant des gains d'efficacité sur les investissements et des économies d'échelle grâce aux similitudes entre les stratégies d'investissement du Compartiment absorbé et du Compartiment cible.

FRAIS ET DÉPENSES LIÉS À LA FUSION :

Les frais et les dépenses liés à la fusion, à l'exception des frais bancaires et d'opérations, seront supportés par Amundi Luxembourg S.A. (la « **Société de gestion** »).

LÉGISLATION ET RÈGLES EN VIGUEUR :

La fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa dernière version modifiée, à l'article 33 des Statuts de la Société et à la section connexe « Liquidation et fusion » du prospectus de la Société.

02 Processus de fusion

AVANT LA FUSION :

Il n'y aura aucun impact significatif sur le portefeuille ou la performance du Compartiment absorbé avant la fusion et jusqu'aux cinq jours qui la précéderont.

Pendant les cinq jours précédant la fusion, le gestionnaire de placements du Compartiment absorbé rééquilibrera et alignera le portefeuille du Compartiment absorbé sur l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment cible. Le portefeuille ou la performance du Compartiment absorbé pourraient par conséquent être affectés de manière importante.

DÉROULEMENT DU JOUR DE LA FUSION :

À la date de fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment cible. Le Compartiment absorbé cessera d'exister.

En échange de vos actions de la classe d'actions pertinente d'un Compartiment absorbé, vous recevrez un certain nombre d'actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment cible équivalant au nombre d'actions détenues dans la classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'actions seront émises jusqu'à trois (3) décimales.

La parité d'échange sera calculée en divisant la valeur liquidative des actions de la classe d'actions du Compartiment absorbé à la date du 19 février 2021 par la valeur liquidative des actions de la classe d'actions pertinente du Compartiment cible à la même date.

À la date de fusion, vous deviendrez un actionnaire du Compartiment cible.

RAPPORT DE FUSION :

Le Commissaire aux comptes de la Société émettra un rapport de fusion qui sera disponible gratuitement au siège social de la Société de gestion.

03 Conséquences de la fusion

CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ ET DU COMPARTIMENT CIBLE :

Les différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible sont présentées aux Annexes 1 et 2. Sauf indication contraire dans les tableaux comparatifs des Annexes 1 et 2, les caractéristiques de la classe d'actions du Compartiment absorbé sont les mêmes que celles de la classe d'actions correspondante du Compartiment cible, notamment les frais et commissions.

COMMISSION DE PERFORMANCE :

La commission de performance de la classe d'actions du Compartiment absorbé sera courue du début de la période de performance jusqu'à la date de fusion. À la date de la fusion, la commission de performance de la classe d'actions du Compartiment absorbé sera gelée et devra être payée à la Société de gestion. Après la date de fusion, la commission de performance de la classe d'actions pertinente du Compartiment cible continuera à être calculée de la manière habituelle, conformément au prospectus de la Société.

IMPOSITION :

Il est conseillé de tenir compte du fait que la fusion pourrait avoir des conséquences sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez contacter votre conseiller fiscal personnel pour évaluer l'impact fiscal de la fusion.

04 Calendrier de négociation

RACHAT ET CONVERSION SORTANTE :

Vous pouvez procéder au rachat ou à la conversion sortante de vos actions sans frais de rachat ou de conversion (le cas échéant), depuis la date du présent avis jusqu'au 12 février 2021 inclus à 14 h 00 (Heure de Luxembourg) (l'« **Heure de clôture** »), à la valeur liquidative par action applicable. Les Actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas fait de demande de rachat ou de conversion avant ce délai verront leurs actions fusionner vers des actions du Compartiment cible.

SOUSCRIPTION ET CONVERSION ENTRANTES :

Vous pouvez procéder à la souscription ou à la conversion d'actions du Compartiment absorbé jusqu'à l'Heure de clôture.

TRANSFERTS :

Les transferts d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés à partir de l'Heure de clôture.

TRANSACTIONS APRÈS LA FUSION :

Vous pouvez faire racheter ou convertir vos actions tout Jour d'évaluation donné comme indiqué dans le prospectus de la Société.

05 Synthèse du calendrier

12 février 2021 à 14 h 00 (heure de Luxembourg)*	19 février 2021 à minuit (heure de Luxembourg)	22 février 2021 à 14 h 00 (heure de Luxembourg)
Votre Compartiment absorbé n'accepte plus d'ordres de rachat, de souscription, de transfert ou de conversion sortante/entrante d'actions.	Réalisation de la fusion.	Vous pouvez procéder à la souscription, au rachat, au transfert et à la conversion sortante/entrante d'Actions du Compartiment cible.

*Après cette date, toute demande de souscription, conversion, transfert ou rachat reçue par le Compartiment absorbé sera rejetée.

06 À savoir

1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
2. Si vous faites racheter ou convertissez votre investissement avant l'Heure de clôture, aucuns frais de rachat ou de conversion (le cas échéant) ne seront facturés. Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion d'actions au sein d'un autre compartiment de la Société imputant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et les statuts peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant suisse de la SICAV.

Représentant en Suisse

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Banque chargée du Service de paiement en Suisse

CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse,
Route de Signy, 35
CH-1260 Nyon

Luxembourg, le 8 janvier 2021.

NOM DU FONDS :

Amundi Funds

FORME JURIDIQUE :

SICAV

SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION :

5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

SOCIÉTÉ DE GESTION :

Amundi Luxembourg S.A.

DOCUMENTATION :

Le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports financiers sont disponibles sur : www.amundi.lu/amundi-funds

07 Annexe 1 – Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible

Les tableaux suivants présentent les principales différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible :

Compartiment absorbé : Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value	Compartiment cible : Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers
Objectif/politique d'investissement	
Objectif Faire augmenter la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Investissements Le Compartiment investit principalement dans une large gamme d'actions d'entreprises à moyenne capitalisation basées, ou effectuant la plupart de leurs activités, aux États-Unis. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs, au moment de l'achat, dans des titres de sociétés non américaines. Le Compartiment définit les entreprises à moyenne capitalisation comme celles qui, au moment de l'achat, se situent dans la fourchette de capitalisation de marché de l'indice Russell Midcap Value (la limite supérieure de cette fourchette étant définie comme sa valeur actuelle ou comme sa valeur moyenne sur la période de trois ans précédente). Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs en autres OPC ou OPCVM. Indice de référence Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice Russell Mid Cap Value (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. Instruments dérivés Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire divers risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à divers actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).	Objectif Faire augmenter la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Investissements Le Compartiment investit principalement dans une large gamme d'actions d'entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis ou qui y effectuent la plupart de leurs activités. Le Compartiment limitera l'investissement en titres sans notation ESG à 10 % maximum de son actif. Ces investissements ne sont soumis à aucune contrainte de devise. Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments du marché monétaire, des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC et OPCVM. Indice de référence Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice S&P 500 (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, le Compartiment fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et investira dans des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence et l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. En outre, le Compartiment vise à obtenir un score ESG de portefeuille supérieur à celui de l'Indice de référence. Instruments dérivés Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire divers risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à divers actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).
Processus de gestion	
Le gestionnaire de placements utilise une approche valeur pour investir. Il recherche des entreprises dont le cours de l'action est relativement bas par rapport à d'autres mesures de valeur ou de potentiel commercial.	Le gestionnaire de placements vise à fournir de l'alpha en investissant dans des sociétés qui ont adopté, ou vont adopter, une trajectoire ESG positive dans leurs activités. Le gestionnaire de placements identifie les opportunités d'investissement qui sont alignées sur l'objectif de génération de l'alpha en se concentrant sur l'inclusion de sociétés qui seront, dans le futur, de forts moteurs d'amélioration ESG, tout en investissant dans des sociétés qui sont actuellement des championnes de l'ESG dans leurs secteurs. Lors de l'analyse du score ESG face à l'Indice de référence, le Compartiment est comparé au score ESG de son Indice de référence,

	après exclusion des 20 % de titres aux moins bonnes notes ESG de l'Indice de référence.
Principaux risques	
Liste des risques • Risque de concentration • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de défaut • Risque lié aux instruments dérivés • Risque lié aux actions • Risque de couverture • Risque lié aux fonds d'investissement • Risque de liquidité • Risque de gestion • Risque de marché • Risque opérationnel • Risque lié aux petites et moyennes capitalisations	Liste des risques • Risque de concentration • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de défaut • Risque lié aux instruments dérivés • Risque lié aux actions • Risque d'investissement ESG • Risque de couverture • Risque lié aux fonds d'investissement • Risque de liquidité • Risque de gestion • Risque de marché • Risque opérationnel • Risque lié aux petites et moyennes capitalisations
Exposition de l'actif aux TRS	
Attendue : 0 %	Attendue : 5 %
Maximum : 0 %	Maximum : 100 %
Exposition des actifs aux SFT	
• Prêts de titres Attendue : 0 % Maximum : 90 %	• Prêts de titres Attendue : 5 % Maximum : 90 %
Indice de référence pour la commission de performance	
Russell Mid Cap Value Index	S&P 500 Index
SRRI	
6	5
Devise	
EUR	USD

08 Annexe 2 – Tableau des Classes d'actions fusionnées par ISIN

La Classe d'actions du Compartiment absorbé fusionnera avec la Classe d'actions correspondante du Compartiment cible, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes d'actions du Compartiment absorbé et ISIN	Classes d'actions du Compartiment cible et ISIN
A EUR Hgd - LU1883857028	A EUR Hgd - LU2146567875
A USD - LU1883857291	A USD - LU2146567289
A EUR - LU1883856723	A EUR - LU2146567529
A EUR AD - LU1883856996	A EUR AD - LU2146567792
B USD - LU1883857457	B USD - LU2146567958
C EUR - LU1883857531	C EUR - LU2146568170
C USD - LU1883857614	C USD - LU2146568097
E2 EUR - LU1883857705	E2 EUR - LU2146568253
F EUR - LU1883857887	F EUR - LU2146568337
G EUR - LU1883857960	G EUR - LU2146568410
I2 EUR - LU1883858000	I2 EUR - LU2146568501
I2 USD - LU1883858182	I2 USD - LU2146568683
R2 EUR - LU1883875517	R2 EUR - LU2146569061
M2 EUR - LU1883858265	M2 EUR - LU2146568766
P2 USD - LU1883858349	P2 USD - LU2146568840
R2 EUR Hgd - LU1883875780	R2 EUR Hgd - LU2146569145
R2 USD - LU1883858778	R2 USD - LU2146568923
T USD - LU1883858935	T USD - LU2146569228
U EUR - LU1883859073	U EUR - LU2146569491
U USD - LU1883859156	U USD - LU2146569574
Z USD - LU2031986719	Z USD - LU2146569657

Le tableau suivant compare les principales différences entre la Classe d'actions du Compartiment absorbé et la Classe d'actions du Compartiment cible.

Classe d'actions	Frais de gestion (max.)		Frais de distribution (max.)		Commission de performance (max.) ¹		Commission de gestion (max.)		Classe d'actions	Frais de gestion (max.)	
	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible		Compartiment absorbé	Compartiment cible
A	1,50 %	1,35 %	0,50 %	Aucun	20,00 %		0,20 %		A2	1,65 %	1,55 %
B	1,50 %	1,35 %	1,00 %		Aucun		0,20 %				
C	1,50 %	1,35 %	1,00 %		Aucun		0,20 %				
E	1,25 %	1,15 %	Aucun		20,00 %		0,20 %		E2	1,50 %	1,35 %
F	2,35 %	2,15 %	Aucun		20,00 %		0,20 %		F2	2,60 %	2,35 %
G	1,50 %	1,15 %	0,40 %	0,35 %	20,00 %		0,20 %		G2	1,75 %	1,35 %
I	0,65 %	0,60 %	Aucun		20,00 %		0,10 %		I2	0,75 %	0,70 %
J	0,65 %	0,60 %	Aucun		20,00 %		0,06 %		J2	0,75 %	0,70 %
M	0,70 %	0,65 %	Aucun		20,00 %		0,10 %		M2	0,75 %	0,70 %
P	0,90 %	0,80 %	Aucun		20,00 %		0,20 %		P2	0,95 %	0,95 %
R	0,80 %	0,70 %	Aucun		20,00 %		0,20 %		R2	0,95 %	0,90 %
T	1,50 %	1,35 %	1,00 %		Aucun		0,20 %				
U	1,50 %	1,35 %	1,00 %		Aucun		0,20 %				

* Les classes d'actions A2, E2, F2, G2, I2, J2, M2, P2 et R2 ne comportent aucune commission de performance et tous les frais, à l'exception des frais de gestion et des commissions de performance, restent tels qu'ils sont indiqués pour les Classes d'actions A, E, F, G, I, J, M, P et R.

¹ La Commission de performance du Compartiment absorbé et du Compartiment cible est calculée sur une période d'un (1) an allant du 1er février au 31 janvier de chaque année ;

COORDONNÉES

Amundi Funds

5, Allée Scheffer,

L - 2520 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg